

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE,
LE FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES ET L'UNIVERSITÉ DE RENNES 2 POUR

LA VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES





16 h 30 Présentation du contexte et du partenariat entre le Conseil départemental du Finistère, le Forum des Marais Atlantiques et l'Université de Rennes 2 par Armelle HURUGUEN, Vice-présidente du Conseil départemental et Gilbert MIOSSÉC, directeur du Forum des Marais Atlantiques

16 h 45 Présentation des travaux en cours par Laurence LE DU-BLAYO, Enseignante – Chercheure en géographie à l'Université de Rennes 2

17 h 00 Intérêt de l'accompagnement pour les territoires – l'exemple de la demande de labellisation Ramsar de la baie d'Audierne : témoignages de Raynald TANTER, Président de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud et Pierre PLOUZENNEC, Président de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

17 h 20 Signature de la convention de partenariat



Partenariat entre le Conseil départemental du Finistère, le Forum des Marais Atlantiques et l'Université de Rennes 2 pour la valorisation des milieux aquatiques

Signature du partenariat le mardi 21 mai, à 16h30, en présence d'Armelle HURUGUEN, Vice-présidente du Conseil départemental, Gilbert MIOSSEC, directeur Forum des Marais Atlantiques et Laurence Le Du-Blayo, Enseignante – Chercheure en géographie à l'Université de Rennes 2

Le label Ramsar reconnaît la valeur de patrimoine mondial de certaines zones humides et milieux aquatiques. Il découle d'une convention signée à Ramsar en Iran en 1971 et entrée en vigueur en France en 1986. Aujourd'hui, plus de 2 300 sites mondiaux portent ce label dont près de 50 en France : Baie du Mont Saint-Michel, Marais salants de Guérande, Étangs de la Brenne, Camargue....

Lors du colloque national autour de la réparation des milieux humides, organisé à Brest en 2016, Jérôme BIGNON, sénateur et président de l'Association Ramsar France, a lancé un appel au Finistère à s'engager dans cette labellisation internationale, compte tenu des richesses naturelles du territoire. À la fin des années 90, cinq sites avaient été repérés au niveau national comme pouvant prétendre à ce label en raison de leurs richesses écologiques : la baie de Morlaix, la baie de Goulven, la rade de Brest, les tourbières des Monts d'Arrée et la baie d'Audierne.

Le Conseil départemental du Finistère et le Forum des Marais Atlantiques, partenaires depuis 10 ans au sein de la Cellule d'animation pour les milieux aquatiques (CAMA), ont ainsi proposé d'accompagner les territoires intéressés par cette démarche, dans une phase d'étude d'opportunité pour vérifier la pertinence écologique et territoriale de ce label.

Cette première année d'études, mobilisant deux stagiaires, a montré que la qualité écologique des sites était toujours d'actualité et que leur gestion par les collectivités concernées avait permis de préserver ces milieux sensibles.

À l'issue de ces analyses, la CAMA a proposé de prolonger l'accompagnement pour quatre territoires prêts à poursuivre la démarche (*baie de Morlaix, baie de Goulven, Monts d'Arrée et baie d'Audierne*), en s'appuyant sur l'expertise des universitaires de Rennes 2 concernant les aspects sociaux et sociétaux qui s'attachent à ce projet (UMR CNRS Espaces et Sociétés). En

effet, la CAMA a souhaité que ce label soit le témoin à la fois de la valeur écologique des sites concernés, de l'efficacité des actions de gestion et de l'attachement des populations à ces patrimoines naturels et culturels.

Le travail se concrétise sur la baie d'Audierne, avec des collectivités souhaitant engager rapidement la candidature au label. Les présidents des deux EPCI (Pays Bigouden Sud et Haut Pays Bigouden), qui portent conjointement ce projet de labellisation, seront présents pour témoigner de l'avancement de la démarche.

Le partenariat 2019 entre le Conseil départemental, le Forum des Marais Atlantiques et l'Université de Rennes 2 prend la forme d'une convention et vise deux objectifs :

- Identifier les usages, les représentations et les perceptions des milieux aquatiques par les habitants, les usagers et les acteurs du territoire sur les sites labellisables ;
- Identifier et mobiliser les réseaux d'acteurs dans la perspective de projets de sensibilisation aux enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques.

Ce travail se déroule au travers d'entretiens avec certains acteurs institutionnels, associatifs ou socio-économiques, en format individuels ou en ateliers collectifs, animés notamment par des enseignantes-chercheuses de Rennes 2, une ingénieure d'études et une stagiaire de Master 2. L'objectif est de collecter suffisamment d'éléments pour que le projet associé à la labellisation Ramsar rencontre au mieux les enjeux et les attentes des habitants et des acteurs propres à chaque site.

Le Conseil départemental apporte une subvention de 18 000 € à l'Université, qui mobilise de son côté des moyens de recherche dans ce projet. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne financera également ce partenariat.

Cette convention de partenariat fera l'objet d'une présentation et d'une signature officielle le mardi 21 mai à 16 h 30 à la maison de la baie d'Audierne (Tréguennec).



RELATIONS PRESSE

CABINET DE LA PRÉSIDENTE

Contact Presse

David MOAN – 02 98 76 64 20

Magali PERON – 02 98 76 26 78

presse@finistere.fr

Maison du Département

32 boulevard Dupleix – 29196 Quimper Cedex



PARTENARIAT POUR LA VALORISATION
DES MILIEUX AQUATIQUES